



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 38682

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les conséquences de l'annulation des épreuves de juin 1999 fin de première année de médecine des facultés de Nîmes et Montpellier en raison d'irrégularités formelles. En effet, les 184 étudiants admis se trouvent actuellement sans statut et sans issue, la solution envisagée par le Gouvernement proposant de réorganiser le concours aboutissant à une situation dont l'équité est tout aussi contestable. L'intérêt général imposant de valider ces épreuves afin de préserver le bon fonctionnement du service public de l'enseignement et de garantir la sécurité juridique et l'égalité des étudiants, il lui demande s'il compte valider ces épreuves.

Texte de la réponse

Pour se conformer à la décision d'annulation par le tribunal administratif de Montpellier du concours de première année du premier cycle des études médicales de l'université Montpellier I, il a été décidé de réorganiser deux nouvelles épreuves en remplacement des épreuves incriminées. La nouvelle délibération du jury a donné lieu à l'établissement d'une nouvelle liste de classement. Pour ne pénaliser aucun candidat, en accord avec Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité, il a été décidé d'accorder à l'université Montpellier I trente-six postes supplémentaires afin de permettre l'admission en deuxième année du premier cycle des études médicales d'étudiants qui se seraient sinon trouvés exclus du fait de ce nouveau classement.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38682

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 1999, page 7072

Réponse publiée le : 21 février 2000, page 1150